

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DE POLICE
DU 29 AVRIL 2019

Sous la présidence de Mme DEFRANG_FIRKET
Mme la Présidente ouvre la séance à 19h25

SÉANCE PUBLIQUE

Il est procédé à l'appel nominal.

Présents : Mme DEFRANG-FIRKET, Bourgmestre de NEUPRÉ, Présidente
M. BEKAERT, Bourgmestre de SERAING,
M. THIEL, Mme GELDOF, MM. NAISSE, ROBERT, Mme DELIÈGE, MM. RIZZO,
DELMOTTE, Mme HAEYEN, M. ROUZEEUW, Mme KOHNEN, MM. NEARNO,
AZZOUZ, NOEL, Mmes ROBERTY, STASSEN, PICCHIETTI, DE LAMINNE DE
BEX, MM. CRUNEMBERG et KRUPA, Membres, M. ADAM, Secrétaire.

Absent : M. KRUPA.

Le procès-verbal de la séance du 18 mars 2019, dernière en date, ayant été tenu à disposition des membres conformément aux dispositions légales en la matière, le Conseil de police, unanime, dispense M. le Secrétaire de la lecture des décisions prises au cours de ladite séance et approuve le procès-verbal à l'unanimité.

M. le Secrétaire donne lecture de la correspondance :

Nous avons reçu, sur base de l'article 25/2 de la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, telle que modifiée, un courriel sollicitant l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour de la présente séance.

Cette demande émane de M. NEARNO et fait l'objet du point 8.1.

LE CONSEIL,

OBJET N° 1 : Communications relatives à la police locale de SERAING-NEUPRÉ.
Présentation du service des agents de quartier.

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, telle que modifiée ;

Vu la décision du collège de police du 19 avril 2019 arrêtant l'ordre du jour du conseil de police,

PREND CONNAISSANCE

du contenu de l'exposé dont objet.

Mme la Présidente présente le point.

Présentation par un agent de la Cellule Stratégique et de Planification - Département Optimisation de la Police Locale de Seraing-Neupré.

Mme la Présidente la remercie.

OBJET N° 2 : Acquisition de cartes SIM PRIOR et souscription d'abonnements Blue light mobile.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment ses articles L1222-4 relatif aux compétences du collège de police et L3111-1 et suivants relatifs à la tutelle ;

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures, notamment ses articles 11, 33 et 115, paragraphe 9 ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures ;

Vu la décision du collège du 2 octobre 2003 relative à l'implantation d'une station de base ADRID sur l'immeuble de l'Hôtel de police ;

Attendu qu'il est nécessaire pour la police locale de SERAING-NEUPRÉ d'acquérir onze cartes SIM PRIOR et de souscrire, pour les directeurs et les personnes susceptibles d'être rappelées, onze abonnements Blue light mobile, ceux-ci garantissant une priorité d'appels en cas d'incident notoire sur le territoire voire sur la Province, et ce contrat permettant de conserver une couverture de réseau ;

Considérant que le montant relatif à l'acquisition des cartes SIM PRIOR s'élève à 110 € hors T.V.A. ou 133,10 €, T.V.A. de 21 % comprise, pour l'activation des cartes SIM ;

Considérant que le montant estimé des abonnements s'élève à 4.000 € hors T.V.A. ou 4.840 €, T.V.A. de 21 % comprise, pour les onze abonnements Blue light mobile ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget ordinaire de l'exercice 2019, à l'article 33000/123-11, ainsi libellé : "Frais de téléphones", dont le disponible est suffisant ;

Vu la décision du collège de police du 19 avril 2019 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance,

DÉCIDE

par 20 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 20, l'acquisition de onze cartes SIM PRIOR et de la souscription de onze abonnements Blue light mobile auprès de la s.a. ASTRID, boulevard du Régent, 54 à 1000 BRUXELLES (T.V.A. BE 0263.893.151),

IMPUTE

la dépense totale de 4.973,1 €, T.V.A. de 21 % comprise, sur le budget ordinaire de 2019, à l'article 33000/123-11, ainsi libellé : "Frais de téléphones", dont le disponible est suffisant, et sur l'article qui sera prévu à cet effet aux budgets des années suivantes.

Mme la Présidente présente le point.

Aucune remarque ni objection.

Mme la Présidente proclame que la proposition est adoptée.

OBJET N° 3: Déclassement et mise en vente d'une moto.

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, telle que modifiée, et plus particulièrement l'article 34 relatif à la gestion budgétaire et financière de la police ;

Vu sa délibération n° 3 du 17 décembre 2018 donnant délégation au collège de police pour ce qui concerne la gestion journalière de la police dans le cadre des marchés publics ;

Attendu qu'une moto appartenant à la police locale de SERAING-NEUPRÉ doit être déclassée, le coût des réparations étant supérieur à la valeur résiduelle de la moto ;

Attendu qu'il s'agit d'une moto BMW de 2000 immatriculée MVT726, châssis WB10412F2YZA04321, reprise au patrimoine sous le n° 321/05 ;

Attendu qu'il est judicieux de la proposer à la vente à des garagistes et des particuliers, aux conditions suivantes :

- les courriers relatifs à la vente seront envoyés aux garages et aux particuliers par voie postale ou par e-mail ;
- la moto sera vendue en l'état (sans garantie) ; le suivi de la moto peut être fourni à la demande des intéressés ;
- la moto sera vendue "déstrippée" ;
- les offres devront parvenir au service des ressources matérielles pour le 30 mai 2019 au plus tard et l'ouverture de celles-ci aura lieu le 31 mai 2019 ;
- l'attribution de la moto se fera à la personne ayant remis l'offre la plus intéressante. En cas de désistement, l'attribution va à la deuxième meilleure offre et ainsi de suite ;
- les acquéreurs seront prévenus via voie postale ou e-mail ;

Vu la décision du 19 avril 2019 du collège de police arrêtant l'ordre du jour de la présente séance,

DÉCIDE

par 20 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 20 :

1. de procéder au déclassement de la moto ;
2. d'autoriser la mise en vente de celle-ci, aux conditions suivantes :
 - les courriers relatifs à la vente seront envoyés aux garages et aux particuliers par voie postale ou par e-mail ;
 - la moto sera vendue en l'état (sans garantie) ; le suivi de la moto peut être fourni à la demande des intéressés ;
 - la moto sera vendue "déstrippée" ;
 - les offres devront parvenir au service des ressources matérielles pour le 30 mai 2019 au plus tard et l'ouverture de celles-ci aura lieu le 31 mai 2019 ;
 - l'attribution de la moto se fera à la personne ayant remis l'offre la plus intéressante. En cas de désistement, l'attribution va à la deuxième meilleure offre et ainsi de suite ;
 - les acquéreurs seront prévenus via voie postale ou e-mail,

CHARGE

le service administratif de la police locale du suivi du dossier, à savoir la radiation de l'immatriculation, la suppression de l'assurance et la mise en vente de la moto,

PRÉCISE

que la recette éventuelle de cette vente serait imputée sur le budget extraordinaire de 2019, à l'article 33000/773-51, ainsi libellé : "Vente de vélos, vélomoteurs et motos".

Mme la Présidente présente le point.

Aucune remarque ni objection.

Mme la Présidente proclame que la proposition est adoptée.

OBJET N° 4: Deuxième cycle de mobilité 2019. Appel à mobilité.

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, telle que modifiée ;

Vu l'arrêté royal du 30 mars 2001 portant la position juridique du personnel des services de police ;

Vu l'arrêté royal du 20 novembre 2001 fixant les modalités relatives à la mobilité du personnel de police ;

Vu l'arrêté royal du 20 décembre 2005 portant modification de divers textes relatifs à la position juridique du personnel des services ;

Vu la circulaire GPI 15 du 24 janvier 2002 concernant la mise en œuvre de la mobilité au sein du service de la police structuré à deux niveaux, à l'usage des autorités locales responsables des zones de police ;

Attendu qu'il y a lieu de déclarer vacants 1 emploi au cadre moyen, 3 emplois au cadre de base et 1 emploi au cadre administratif et logistique de niveau C et de prévoir l'ouverture de réserve de recrutement pour l'emploi d'inspecteur principal au département police secours, d'inspecteur au département de proximité et d'inspecteur au département "Service local recherche - Section biens" ;

Vu la décision du collège de police du 19 avril 2019 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance,

DÉCIDE

par 20 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 20 :

1. de déclarer vacants 1 emploi au cadre moyen, 3 emplois au cadre de base et 1 emploi au cadre administratif et logistique de niveau C et de prévoir l'ouverture de réserve de recrutement pour l'emploi d'inspecteur principal au département police secours, d'inspecteur au département de proximité et d'inspecteur au département "Service local recherche - Section biens" ;
2. de déterminer comme suit les documents de vacance d'emploi à communiquer à la Direction de la mobilité et de la gestion des carrières :

ZP – 5278 : SERAING-NEUPRE

CADRE OPERATIONNEL – CADRE MOYEN

N° Série	Dénomination de la fonction	Emploi(s) spécialisé(s)	Nbre d'emplois	Mode(s) de sélection	Remarque(s)
	INSPECTEUR PRINCIPAL Département police secours	NON	2	(3) et (6)	Réserve de recrutement

1. Catégorie(s) de personne qui peu (peuvent) s'inscrire pour la vacance d'emploi :

Personnel Ops – Cadre moyen – Inspecteur principal de police

2. Description de la fonction :

- Travailler sous l'autorité du directeur du département police secours
- Posséder la qualité d'officier de police judiciaire
- Veiller journallement à engager ses collaborateurs sur le territoire local afin de garantir une forme de visibilité en des endroits stratégiquement décidés afin de garantir la sécurité, la tranquillité, la salubrité et la propreté publique
- Organiser cette visibilité au départ de l'outil dénommé "orbit" afin d'optimiser ces moments de surveillance
- Assurer une gestion qualitative de l'information tant de police judiciaire que de police administrative
- Orienter l'action policière sur base du concept de police de proximité
- Adapter sa gestion quotidienne au départ de la notion de l'excellence dans la fonction de police
- Organiser le contrôle du travail sur base de la circulaire CP 3
- Aider et orienter les collaborateurs dans l'utilisation des outils à disposition
- Garantir la stratégie d'une attitude pro active en faisant constater les infractions selon la politique interne décidée
- Organiser des actions visant le respect des règlements généraux de police de la Ville de SERAING et de la Commune de NEUPRÉ
- Assurer de la qualité de la gestion de l'information dans le module "information" du système ISLP
- Analyser les plaintes, fait rédiger les devoirs dans le respect des instructions légales notamment en finalisant les dossiers dans les délais prescrits
- S'engager à formaliser des objectifs de travail à ses collaborateurs et participer aux actions planifiées
- S'assurer de la transversalité de l'action au sein du département police secours en appliquant le principe de la polyvalence nuancée
- Veiller au respect du matériel en installant un système de surveillance des outils à disposition
- Analyser les réponses accordées aux appels relatifs à l'exécution du service et veiller à utiliser les possibilités statutaires à bon escient
- Etre apte à représenter la police locale en qualité de pilote au sein des concertations opérationnelles
- Faire preuve d'un esprit de service et veiller garantir la culture d'entreprise

- Participer activement aux formations instaurées plus particulièrement celles visant la maîtrise de la violence

Risques potentiels liés à :

- Risques spécifiques
 - Travail évalué par le médecin du travail, conseiller en prévention comme "poste de sécurité"
 - Agressions verbales et/ou physiques / accident de circulation / port d'armes / chutes diverses
 - Stress, sentiment d'insécurité, lésions physiques, brûlures, maladies
- Risques définis
 - Exposition à un agent chimique et/ou biologique
 - Contact avec personnes, animaux, produits, objets ou environnements à risques
 - Utilisation de moyen incapacitant
 - Irritation, intoxication, infection
 - Contraintes physiques (conditions ergonomiques)
 - Blessures, maladies du dos ou autres
 - Travail sur écrans
 - Fatigues oculaires, maux de tête, RSI (microtraumatismes liés à des tâches répétitives ou des positions soutenues)
 - Intempéries
 - Inconfort, Maladies
 - Vacances irrégulières / risques spécifiques ou charges physique ou mentale
 - Perturbation du biorythme
 - Contraintes mentales et charge psychosociale
 - Agressions entraînant un stress post-traumatique
 - Mises en situations potentiellement dangereuses ou humainement interpellantes
 - Stress chronique ou aigu avec conséquences possibles sur le plan psychique ou physique

3. Profil souhaité :

a) compétences de base :

- Pouvoir exprimer clairement et correctement un message dans le cadre des tâches courantes
- Comprendre et utiliser des documents divers pour assumer ses tâches et s'informer utilement
- Rédiger des documents simples liés au fonctionnement habituel
- Identifier correctement l'information à transmettre relevant de sources diverses et la communiquer par un message clair, correct et objectif
- Adapter sa présentation personnelle aux situations diverses selon les règles de l'organisation

b) compétences de position :

- Situer son domaine de fonctionnement dans la structure, en connaître les activités principales
- Approfondir ses connaissances fonctionnelles en rapport à la fonction, les appliquer à des situations diverses et complexes
- Appliquer les techniques habituelles dans des situations diverses et complexes
- Dans son fonctionnement habituel, agir selon les objectifs fixés
- Appliquer un programme de travail enchaînant une succession d'opérations diverses à choisir selon le contexte du fonctionnement
- Donner les instructions liées à des activités complexes mais relevant du fonctionnement habituel de l'équipe
- Suivre la réalisation des objectifs de l'équipe et gérer les moyens mis à disposition dans le cadre du fonctionnement habituel
- Repérer les tensions et les satisfactions présentes dans le groupe et adapter son action en conséquence pour renforcer la cohésion et l'enthousiasme au sein du groupe
- Dans le cadre du fonctionnement habituel du groupe, convaincre le groupe de l'importance de l'objectif commun
- Planifier les activités courantes, relevant du fonctionnement habituel du groupe
- Prendre des décisions opportunes dans le cadre d'activités diverses relevant du fonctionnement habituel du service dans le cadre d'activités courantes
- Avoir une influence sur le groupe dans son fonctionnement habituel et pouvoir lui donner une orientation dans le sens souhaité par l'organisation

c) compétences spécifiques :

- Etre reconnu apte à un poste de sécurité par le médecin du travail conseiller en prévention externe
- Etre titulaire d'un permis valable pour la conduite d'un véhicule

4. Lieu habituel de travail :

La police locale de SERAING-NEUPRÉ numérotée 5278 sur l'ensemble du territoire couvert par la zone de police

5. Renseignements complémentaires :

Direction du personnel
rue de la Bouteille 65
4100 SERAING.

6. Compétences particulières exigées :

Nihil

10. Emploi vacant à la date :

A déterminer ultérieurement par le Chef de zone

11. Composition de la commission de sélection :

Nihil

12. Tests d'aptitude :

Un test d'aptitude en matière de maîtrise de la violence, un test écrit et/ou entretien oral en fonction du nombre de candidats inscrits

ZP – 5278 : SERAING-NEUPRE**CADRE OPERATIONNEL - cadre de base**

N° Série	Dénomination de la fonction	Emploi(s) spécialisé(s)	Nbre d'emplois	Mode(s) de sélection	Remarque(s)
	INSPECTEUR MEMBRE département "Service local recherche - Section biens"	OUI	1	(3) et (6)	Réserve de recrutement

1. Catégorie(s) de personne qui peu (peuvent) s'inscrire pour la vacance d'emploi :

Personnel Ops – cadre de base – Inspecteur de police

2. Description de la fonction :

- Travailler au sein du département du service local recherche, sous l'autorité du chef de la section
- Surveiller journallement le territoire local afin de garantir la sécurité et la tranquillité publiques au sens de la Nouvelle Loi Communale mais aussi des règlements généraux de police
- Détecter les opérations et les faits suspects pour informer de manière écrite les autorités installées
- Contribuer de manière préventive (contrôles) et répressive (matérialisation des infractions) aux respects des lois, arrêtés, décrets, règlements locaux et autres dispositions légales
- Apporter un soutien policier spécialisé dans une logique d'appui transversal
- Utiliser le logiciel requis et autres outils à disposition pour établir les procès-verbaux
- Adopter une attitude pro active dans son activité quotidienne
- Coordonner l'action des services extérieurs et assurer un soutien logistique, administratif et juridique pour son domaine de compétence
- Organiser des actions répressives et les compléter par une série de mesures de police administrative sur le territoire de la Ville de SERAING et de la Commune de NEUPRÉ
- Acter les plaintes, rédiger les devoirs dans le respect des instructions légales notamment en finalisant les dossiers dans les délais prescrits tout en garantissant une approche qualitative
- Formaliser des objectifs de travail dans une voire deux des matières spécialisées et participer aux différents contrôles planifiés
- Prêter son concours pour toute intervention et/ou appui au sein du département du service de la recherche locale
- Travailler en parfaite coordination, sur base des informations et autres instructions communiquées, par les autorités locales
- Répondre à tout appel relatif à l'exécution du service et veiller à utiliser les possibilités statutaires à bon escient
- Faire preuve d'un esprit de service et d'une culture d'entreprise
- Participer activement aux formations instaurées plus particulièrement celles visant la maîtrise de la violence

Risques potentiels liés à la fonction :

- Risques spécifiques

- Travail évalué par le médecin du travail conseiller en prévention comme « poste de sécurité »
- Agressions verbales et/ou physiques / accident de circulation / port d'armes / chutes diverses
- Stress, sentiment d'insécurité, lésions physiques, brûlures, maladies
- Risques définis
 - Exposition à un agent chimique et/ou physique
 - Contact avec personnes, animaux, produits, objets ou environnements à risques
 - Utilisation de moyen incapacitant
 - Irritation, intoxication, infection
 - Contraintes physiques (conditions ergonomiques)
 - Blessures, maladies du dos ou autres
 - Travail sur écrans
 - Fatigues oculaires, maux de tête, RSI (microtraumatismes liés à des tâches répétitives ou des positions soutenues)
 - Intempéries
 - Inconfort, Maladies
 - Vacances irrégulières / risques spécifiques ou charges physique ou mentale
 - Perturbation du biorythme
 - Contraintes mentales et charge psychosociale
 - Agressions entraînant un stress post-traumatique
 - Mises en situations potentiellement dangereuses ou humainement interpellantes
 - Stress chronique ou aigu avec conséquences possibles sur le plan psychique ou physique

3. Profil souhaité :

a) compétences de base

- Pouvoir exprimer clairement et correctement un message dans le cadre des tâches courantes
- Comprendre et utiliser des documents divers pour assumer ses tâches et s'informer utilement
- Rédiger des documents simples liés au fonctionnement habituel
- Identifier correctement l'information à transmettre relevant de sources diverses et la communiquer par un message clair, correct et objectif
- Adapter sa présentation personnelle aux situations diverses selon les règles de l'organisation

b) compétences de position

- Situer son domaine de fonctionnement dans la structure, en connaître les activités principales
- Approfondir ses connaissances fonctionnelles en rapport à la fonction, les appliquer à des situations diverses et complexes
- Appliquer les techniques habituelles dans des situations diverses et complexes
- Agir selon les objectifs fixés
- Appliquer un programme de travail enchaînant une succession d'opérations diverses à choisir selon le contexte du fonctionnement
- Prendre des décisions opportunes dans le cadre d'activités diverses relevant du fonctionnement habituel du service dans le cadre d'activités courantes
- Mettre en œuvre les règles de fonctionnement liées au travail du groupe notamment en termes d'entraide, d'écoute et d'information
- Réagir adéquatement à des situations diverses en adaptant les réponses habituelles aux circonstances rencontrées
- Proposer des actions pour assurer le déroulement de l'activité dans des contextes divers
- Mettre en œuvre des actions expérimentées dans le contexte d'un fonctionnement habituel

c) compétences spécifiques

- Etre reconnu apte à un poste de sécurité par le médecin du travail conseiller en prévention externe
- Etre titulaire d'un permis valable pour la conduite d'une voiture

4. Lieu habituel de travail :

La police locale de SERAING-NEUPRÉ numérotée 5278 sur l'ensemble du territoire couvert par la zone de police

5. Renseignements complémentaires :

Direction du personnel
rue de la Bouteille 65
4100 SERAING.

6. Compétences particulières exigées :

Etre détenteur de la formation fonctionnelle judiciaire recherche ou s'engager à suivre cette formation pour obtenir ce titre dans les 3 ans de l'entrée en fonction

7. Emploi vacant à la date du :

A déterminer ultérieurement par le Chef de zone

8. Composition de la commission de sélection :

Nihil

9. Tests d'aptitude :

Un test d'aptitude en matière de maîtrise de la violence ; un test écrit et/ou un entretien oral en fonction du nombre de candidats inscrits

ZP – 5278 : SERAING-NEUPRE**CADRE OPERATIONNEL - cadre de base**

N° Série	Dénomination de la fonction	Emploi(s) spécialisé(s)	Nbre d'emplois	Mode(s) de sélection	Remarque(s)
	INSPECTEUR MEMBRE Inspecteur de quartier	OUI	1	(3) et (6)	Réserve de recrutement

1. Catégorie(s) de personne qui peu (peuvent) s'inscrire pour la vacance d'emploi :

Personnel Ops – cadre de base – Inspecteur de police

2. Description de la fonction :

- Travailler sous l'autorité du chef de service du commissariat de quartier auquel il est attaché
- Exécuter les tâches de police administrative et judiciaire dévolues
- Assumer la gestion d'un quartier selon la philosophie et les principes de la police de proximité
- Utiliser de manière efficiente le règlement général de police selon les lignes de conduite fournies dans le cadre de la gestion d'un quartier
- Acter les plaintes, rédiger les devoirs dans le respect des instructions légales en effectuant les enquêtes policières utiles pour finaliser les dossiers dans le respect des prescrits dont la MFO3
- Répondre aux sollicitations du dispatching (local et/ou CIC), constater de manière qualitative les infractions dénoncées
- Adopter une attitude "pro active" en constatant les infractions selon la politique interne édictée
- Mettre tout en oeuvre pour garantir la sécurité, la tranquillité, la salubrité et la propreté publiques sur le quartier et ce, en parfaite synergie avec ses collègues, les autres partenaires et la population
- Formaliser des objectifs de travail et participer aux contrôles planifiés
- Prêter son concours pour toute intervention et/ou appui au département "police secours"
- Répondre à tout appel relatif à l'exécution du service et veille à utiliser les possibilités statutaires à bon escient
- Participer activement à des opérations de police administrative et/ou judiciaire planifiées
- Faire preuve d'un esprit de service et d'une culture d'entreprise
- Participe activement aux formations instaurées plus particulièrement celles visant la maîtrise de la violence

Risques potentiels liés à la fonction :

- **Risques spécifiques**
 - Travail évalué par le médecin du travail conseiller en prévention comme "poste de sécurité"
 - Agressions verbales et/ou physiques / accident de circulation / port d'armes / chutes diverses
 - Stress, sentiment d'insécurité, lésions physiques, brûlures, maladies
- **Risques définis**
 - Exposition à un agent chimique et/ou physique
 - Contact avec personnes, animaux, produits, objets ou environnements à risques
 - Utilisation de moyen incapacitant
 - Irritation, intoxication, infection
 - Contraintes physiques (conditions ergonomiques)

- Blessures, maladies du dos ou autres
- Travail sur écrans
- Fatigues oculaires, maux de tête, RSI (microtraumatismes liés à des tâches répétitives ou des positions soutenues)
- Intempéries
- Inconfort, Maladies
- Vacances irrégulières / risques spécifiques ou charges physique ou mentale
- Perturbation du biorythme
- Contraintes mentales et charge psychosociale
- Agressions entraînant un stress post-traumatique
- Mises en situations potentiellement dangereuses ou humainement interpellantes
- Stress chronique ou aigu avec conséquences possibles sur le plan psychique ou physique

3. Profil souhaité :

a) compétences de base

- Pouvoir exprimer clairement et correctement un message dans le cadre des tâches courantes
- Comprendre et utiliser des documents divers pour assumer ses tâches et s'informer utilement
- Rédiger des documents simples liés au fonctionnement habituel
- Identifier correctement l'information à transmettre relevant de sources diverses et la communiquer par un message clair, correct et objectif
- Adapter sa présentation personnelle aux situations diverses selon les règles de l'organisation

b) compétences de position

- Situer son domaine de fonctionnement dans la structure, en connaître les activités principales
- Approfondir ses connaissances fonctionnelles en rapport à la fonction, les appliquer à des situations diverses et complexes
- Appliquer les techniques habituelles dans des situations diverses et complexes
- Agir selon les objectifs fixés
- Appliquer un programme de travail enchaînant une succession d'opérations diverses à choisir selon le contexte du fonctionnement
- Prendre des décisions opportunes dans le cadre d'activités diverses relevant du fonctionnement habituel du service dans le cadre d'activités courantes
- Mettre en œuvre les règles de fonctionnement liées au travail du groupe notamment en termes d'entraide, d'écoute et d'information
- Réagir adéquatement à des situations diverses en adaptant les réponses habituelles aux circonstances rencontrées
- Proposer des actions pour assurer le déroulement de l'activité dans des contextes divers
- Mettre en œuvre des actions expérimentées dans le contexte d'un fonctionnement habituel

c) compétences spécifiques

- Etre reconnu apte à un poste de sécurité par le médecin du travail conseiller en prévention externe
- Etre titulaire d'un permis valable pour la conduite d'une voiture

4. Lieu habituel de travail :

La police locale de SERAING-NEUPRÉ numérotée 5278 sur l'ensemble du territoire couvert par la zone de police

5. Renseignements complémentaires :

Direction du personnel
rue de la Bouteille 65
4100 SERAING.

6. Compétences particulières exigées :

Nihil

7. Emploi vacant à la date du :

A déterminer ultérieurement par le Chef de zone

8. Composition de la commission de sélection :

Nihil

9. Tests d'aptitude :

Un test d'aptitude en matière de maîtrise de la violence ; un test écrit et/ou un entretien oral en fonction du nombre de candidats inscrits.

ZP – 5278 : SERAING-NEUPRE**Cadre Opérationnel – cadre de base**

N° Série	Dénomination de la fonction	Emploi(s) spécialisé(s)	Nbre d'emplois	Mode(s) de sélection	Remarque(s)
	INSPECTEUR MEMBRE Inspecteur ICT	NON	1	(3) et (6)	Pas Réserve de recrutement

1. Catégorie(s) de personne qui peu (peuvent) s'inscrire pour la vacance d'emploi :

Personnel Ops – cadre de base – Inspecteur ICT

2. Description de la fonction :

- Travaille sous l'autorité du responsable du département "informatique" en matière de gestion administrative et technique ;
- Est gestionnaire technique ;
- Répond à tout appel relatif à l'exécution du service et fait preuve d'un esprit de service ;
- Apporte son soutien méthodologique aux utilisateurs et assure au besoin toute formation utile ;
- S'assure de la bonne gestion du système et du matériel informatique et télématique, des serveurs ainsi que des diverses applications et notamment des sauvegardes ;
- Assure le suivi des installations du matériel dans toute la zone en fonction des besoins exprimés et approuvés par le Chef de corps ;
- Se tient informé de toute technique ou technologie innovante et sensibilise la direction aux nouveaux outils utiles ;
- Participe à la formation continuée ISLP, à la sécurité du système (fraude, mots de passe, ...), à la déclaration des fichiers conformément à la loi sur la vie privée, à l'uniformisation des documents automatisés dans la zone ;
- Etudie les nouvelles applications qui pourraient être intégrées dans le système et veille à faire développer toute application nécessaire (et les formations y afférentes) dans tous les domaines d'activités policière, sur avis de la direction ;
- Veille à la bonne utilisation d'internet ;
- Veille au maintien de l'uniformité de la configuration ISLP (y compris les différentes applications), des mises à jour notamment des standards télématiques et assure tout dépannage technique ;
- Assure l'installation/réinstallation, l'upgrade hardware et software, ainsi que la configuration des stations de travail et des imprimantes ;
- Assure la gestion quotidienne de l'infrastructure Caméras urbaines, ainsi que l'extraction des données et sert de relais / point de contact entre la zone de police et les sociétés chargées de l'installation et de la maintenance du réseau caméra ;
- Oriente sa vision sur une gestion efficace du matériel informatique et technologies associées ;
- Assure la gestion de la téléphonie IP dans le respect des directives fournies par le Chef de corps ;
- Assure la gestion et la maintenance des réseaux LAN et WAN autres que Hilde ;
- Gère le système de contrôle d'accès, la conception des badges et le bon fonctionnement des barrières, des portes et du matériel y afférents.

3. Profil souhaité :

- Etre titulaire d'un graduat ou d'un bachelier informatique ou équivalent et faire preuve d'une expérience en la matière est un plus.
- Connaissances de l'environnement virtualisé sous VMware Sphere / VMware Horizon
- Connaissances des technologies Backup (VEEAM)
- Une connaissance des produits Microsoft O.S. (Windows 7 – Windows 10 – Windows Server)
- Suite bureautique (office 365), APPs
- Connaissance au niveau des réseaux (LAN-WAN-WLAN)
- Connaissance des Nouvelles Technologies du Web : Cloud, Secure, Réseaux Sociaux (Sharepoint, Yammer, Teams)
- Connaissances des produits bureautiques courants (OpenOffice)
- Posséder une connaissance de base de l'anglais technique
- Capacité d'analyse et des gestions des problèmes
- Se tenir informé de l'évolution technologique dans son domaine
- Maîtriser correctement les outils informatiques mis à disposition
- S'engager à suivre les formations organisées DGR/DRI au profit des gestionnaires techniques et à suivre toute formation complémentaire jugée utile par la Direction
- La connaissance des Clients légers et de l'ISPL mobile sont des plus

Sur le plan personnel :

- Disposer de facultés d'organisation et de communication
- Faire preuve de disponibilité
- Se tenir informé de l'évolution technologique dans son domaine
- Etre rigoureux, organisé et méthodique
- Etre discret et loyal
- Savoir travailler de manière autonome et pouvoir prendre des initiatives
- Faire preuve de polyvalence
- Faire preuve d'initiative, de loyauté et de conscience professionnelle
- Etre capable de respecter les règles d'une stricte confidentialité
- Esprit de collaboration interne et externe
- Capacité à gérer plusieurs dossiers en même temps
- Etre titulaire, au minimum d'un permis de conduire catégorie B

4. Lieu habituel de travail :

La police locale de SERAING-NEUPRÉ numérotée 5278 sur l'ensemble du territoire couvert par la zone de police

5. Renseignements complémentaires :

Direction du personnel
rue de la Bouteille 65
4100 SERAING.

6. Conditions particulières exigées

Nihil

7. Emploi vacant à la date du :

A déterminer ultérieurement par le Chef de zone

8. Composition de la commission de sélection :

Nihil

9. Tests d'aptitude :

Un entretien oral et/ou écrit en fonction du nombre de candidats inscrits

ZP – 5278 : SERAING-NEUPRE**Cadre Administratif et Logistique**

N° Série	Dénomination de la fonction	Emploi(s) spécialisé(s)	Nbre d'emplois	Mode(s) de sélection	Remarque(s)
	NIVEAU C GESTIONNAIRE SYSTÈME ADJOINT	NON	1	(3) et (6)	Pas Réserve de recrutement

1. Catégorie(s) de personne qui peu (peuvent) s'inscrire pour la vacance d'emploi :

Personnel CALog - niveau C – Assistant ICT

2. Description de la fonction :

- Travaille sous l'autorité du responsable du département « informatique » en matière de gestion administrative et technique ;
- Est gestionnaire technique ;
- Répond à tout appel relatif à l'exécution du service et fait preuve d'un esprit de service ;
- Apporte son soutien méthodologique aux utilisateurs et assure au besoin toute formation utile ;
- S'assure de la bonne gestion du système et du matériel informatique et télématique, des serveurs ainsi que des diverses applications et notamment des sauvegardes ;
- Assure le suivi des installations du matériel dans toute la zone en fonction des besoins exprimés et approuvés par le Chef de corps ;
- Se tient informé de toute technique ou technologie innovante et sensibilise la direction aux nouveaux outils utiles ;
- Participe à la formation continuée ISLP, à la sécurité du système (fraude, mots de passe, ...), à la déclaration des fichiers conformément à la loi sur la vie privée, à l'uniformisation des documents automatisés dans la zone ;
- Etudie les nouvelles applications qui pourraient être intégrées dans le système et veille à faire développer toute application nécessaire (et les formations y afférentes) dans tous les domaines d'activités policière, sur avis de la direction ;
- Veille à la bonne utilisation d'internet ;
- Veille au maintien de l'uniformité de la configuration ISLP (y compris les différentes applications), des mises à jour notamment des standards télématiques et assure tout dépannage technique ;
- Assure l'installation/réinstallation, l'upgrade hardware et software, ainsi que la configuration des stations de travail et des imprimantes ;
- Assure la gestion quotidienne de l'infrastructure Caméras urbaines, ainsi que l'extraction des données et sert de relais / point de contact entre la zone de police et les sociétés chargées de l'installation et de la maintenance du réseau caméra ;

- Oriente sa vision sur une gestion efficiente du matériel informatique et technologies associées ;
- Assure la gestion de la téléphonie IP dans le respect des directives fournies par le Chef de corps ;
- Assure la gestion et la maintenance des réseaux LAN et WAN autres que Hilde ;
- Gère le système de contrôle d'accès, la conception des badges et le bon fonctionnement des barrières, des portes et du matériel y afférents.

3. Profil souhaité :

- Etre titulaire d'un graduat ou d'un bachelier informatique ou équivalent et faire preuve d'une expérience en la matière est un plus.
- Connaissances de l'environnement virtualisé sous VMware Sphere / VMware Horizon
- Connaissances des technologies Backup (VEEAM)
- Une connaissance des produits microsoft O.S. (Windows 7 – Windows 10 – Windows Server)
- Connaissance au niveau des réseaux (LAN-WAN-WLAN)
- Connaissance des Nouvelles Technologies du Web : Cloud, Secure, Réseaux Sociaux (Sharepoint, Yammer, Teams)
- Connaissances des produits bureautiques courants (OpenOffice)
- Capacité d'analyse et des gestions des problèmes
- Se tenir informé de l'évolution technologique dans son domaine
- Maîtriser correctement les outils informatiques mis à disposition
- S'engager à suivre les formations organisées DGR/DRI au profit des gestionnaires techniques et à suivre toute formation complémentaire jugée utile par la Direction
- La connaissance des Clients légers et de l'ISPL mobile sont des plus

Sur le plan personnel :

- Disposer de facultés d'organisation et de communication
- Faire preuve de disponibilité
- Se tenir informé de l'évolution technologique dans son domaine
- Etre rigoureux, organisé et méthodique
- Etre discret et loyal
- Savoir travailler de manière autonome et pouvoir prendre des initiatives
- Faire preuve de polyvalence
- Faire preuve d'initiative, de loyauté et de conscience professionnelle
- Etre capable de respecter les règles d'une stricte confidentialité
- Esprit de collaboration interne et externe
- Etre titulaire, au minimum d'un permis de conduire catégorie B

4. Lieu habituel de travail :

La police locale de SERAING-NEUPRÉ numérotée 5278 sur l'ensemble du territoire couvert par la zone de police

5. Renseignements complémentaires :

Direction du personnel
rue de la Bouteille 65
4100 SERAING.

6. Conditions particulières exigées

Nihil

7. Emploi vacant à la date du :

A déterminer ultérieurement par le Chef de zone

8. Composition de la commission de sélection :

Nihil

9. Tests d'aptitude :

Un entretien oral et/ou écrit en fonction du nombre de candidats inscrits.

Mme la Présidente présente le point.

Aucune remarque ni objection.

Mme la Présidente proclame que la proposition est adoptée.

OBJET N° 5 : Acquisition d'une lunette thermique pour la police locale de SERAING-NEUPRE
- Approbation des conditions, du mode de passation du marché et arrêt de la liste des opérateurs économiques à consulter.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du conseil de police ;

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures, notamment les articles 11 et 33 ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, paragraphe 1, 1° a), la dépense à approuver hors T.V.A. n'atteint pas le seuil de 144.000,00 € ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire pour les services de la police locale de SERAING-NEUPRE d'acquérir une lunette thermique.

Considérant le cahier des charges relatif au marché "Acquisition d'une lunette thermique pour la police locale de SERAING-NEUPRE", établi par le service administratif ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 2.479,33 € hors T.V.A. ou 2.999,99 €, T.V.A. de 21 % comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de 2019, à l'article 33000/744-51, ainsi libellé : "Achats de matériel d'équipement" ;

Vu la décision du collège de police du 19 avril 2019 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance,

DÉCIDE

par 20 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 20 :

1. d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Acquisition d'une lunette thermique pour la police locale de SERAING-NEUPRE", établis par le service administratif. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 2.479,33 € hors T.V.A. ou 2.999,99 €, T.V.A. de 21 % comprise ;
2. de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ;
3. de consulter la liste des opérateurs économiques suivants dans le cadre de ce marché :
 - s.p.r.l. ALARME CONTROLE (T.V.A. BE 0444.361.651), rue Jean Jaures 176 à 4430 ANS ;
 - D.D.S (T.V.A. BE 0715.127.352), rue des hamendes 131 à 6040 CHARLEROI ;
 - SMARTSD NV (T.V.A. BE 0894.523.310), Neerlandweg 22A à 2610 WILRIJK ;
 - TRIDIS (T.V.A. BE 0660.711.441), Koeweidestraat 46 à 1785 MERCHTEM,

CHARGE

le collège de police :

- de passer un marché par procédure négociée sans publication préalable après réception et examen des offres des opérateurs économiques précités ;
- d'imputer cette dépense sur le budget extraordinaire de 2019, à l'article 33000/744-51, ainsi libellé : "Achats de matériel d'équipement", dont le disponible est suffisant.

Mme la Présidente présente le point.

Intervention de M. RIZZO.

Réponse de M. le Chef de corps.

Mme la Présidente proclame que la proposition est adoptée.

OBJET N° 6 : Acquisition d'ordinateurs et accessoires - Approbation des conditions, du mode de passation de marché et arrêt de la liste des opérateurs économiques à consulter

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du conseil de police ;

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures, notamment les articles 11 et 33 ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, paragraphe 1, 1° a) (la dépense à approuver hors T.V.A. n'atteint pas le seuil de 144.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Attendu qu'il est nécessaire pour la police locale de SERAING-NEUPRE d'acquérir des accessoires pour les ordinateurs ;

Considérant le cahier des charges relatif au marché "Acquisition d'ordinateurs et accessoires" établi par le service administratif ;

Considérant que le montant global estimé de ce marché s'élève à 33.057,85 € hors T.V.A. ou 40.000,00 €, T.V.A. de 21 % comprise ;

Considérant que ce marché est divisé en lots :

- lot 1 : écran TFT 22" ;
- lot 2 : accessoires pour PC : claviers, et souris ;
- lot 3 : PC ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de 2019, à l'article 33000/742-53, ainsi libellé : "Achat de matériel informatique" ;

Vu la décision du collège de police du 19 avril 2019 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance,

DÉCIDE

par 20 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 20 :

1. d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Acquisition d'ordinateurs et accessoires" établis par la police locale SERAING-NEUPRE. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 33.057,85 € hors T.V.A. ou 40.000,00 €, T.V.A. de 21 % comprise ;
2. de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ;
3. de consulter la liste des opérateurs économiques suivants dans le cadre de ce marché :
 - s.a. PRIMINFO (T.V.A. BE 0426.966.284), rue du Grand Champ, zoning industriel Nov. 8 à 5380 FERNELMONT ;
 - s.p.r.l. EUROPARTS (T.V.A. BE 0447.898.191), chemin de Sotrez 75 à 4550 NANDRIN ;
 - s.a. ARCATECH (T.V.A. BE 0453.437.386), quai Saint-Léonard 61 à 4000 LIEGE ;
 - s.a. ORDITECH (T.V.A. BE 0458.737.843), Centre Futur Orcq, rue Terre à Briques 29B à 7522 TOURNAI,

CHARGE

le collège de police :

- de passer un marché par procédure négociée sans publication préalable après réception et examen des offres des firmes ;
- d'imputer cette dépense sur le budget extraordinaire de 2019, à l'article 33000/742-53, ainsi libellé : "Achat de matériel informatique", dont le disponible est suffisant.

Mme la Présidente présente le point.

Aucune remarque ni objection.

Mme la Présidente proclame que la proposition est adoptée.

OBJET N° 7 : Contrat d'entretien du système de détection incendie de l'Hôtel de police de 2019 à 2020 - Approbation des conditions, du mode de passation du marché et arrêt de la liste des opérateurs économiques à consulter.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du conseil de police ;

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures, notamment les articles 11 et 33 ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, paragraphe 1, 1° a), la dépense à approuver hors T.V.A. n'atteint pas le seuil de 144.000,00 € ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Vu sa délibération n° 5 du 28 mai 2018 décidant de passer un contrat d'entretien du système de détection incendie des bâtiments pour 3 ans (2018, 2019 et 2020), de manière préventive et curative comme le prévoit la norme NBN S21-100-1 et 2 et l'arrêté royal du 28 mars 2014 relatif à la prévention des risques d'incendie sur les lieux de travail ;

Vu la décision n° 11 du 18 juillet 2018 du collège de police désignant la firme BEMAC comme adjudicataire du contrat pour les commissariats du PAIRAY, d'OUGREE et de NEUPRE ;

Attendu qu'il n'y a pas de système de détection incendie au commissariat de JEMEPPE (un dossier est en cours) et que l'Hôtel de police est couvert par un système de marque ARITEC qui ne peut pas être entretenu par la firme BEMAC, non agréée pour cette marque ;

Attendu qu'il y a donc lieu de relancer le marché pour l'entretien et la maintenance du système de détection incendie de l'Hôtel de police ;

Considérant le cahier des charges relatif au marché "Contrat d'entretien du système de détection incendie de l'Hôtel de police de 2019 à 2020", établi par le service administratif ;

Considérant que le marché sera conclu pour une durée de 24 mois ;

Considérant que le montant estimé de ce marché s'élève à 1.200,00 € hors T.V.A. ou 1.452,00 €, T.V.A. de 21 % comprise, soit 726 €/an ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget ordinaire de 2019, à l'article 33000/125-06, ainsi libellé : "Prestations de tiers pour les bâtiments", et au budget ordinaire de 2020, à l'article qui sera créé à cette effet ;

Vu la décision du collège de police du 19 avril 2019 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance,

DÉCIDE

par 20 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 20 :

1. d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Contrat d'entretien du système de détection incendie de l'Hôtel de police de 2019 à 2020", établis par le service administratif. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 1.200,00 € hors T.V.A. ou 1.452,00 €, T.V.A. de 21 % comprise, soit 726 €/an ;
2. de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ;
3. de consulter la liste des opérateurs économiques suivants dans le cadre de ce marché :
 - s.a. V.L.V. (T.V.A. BE 0421.948.911), rue du Parc 50 à 4432 ALLEUR ;
 - s.a. ENTREPRISE ANDRE LEMAIRE (T.V.A. BE 0422.373.137), rue du Fayais 4 à 4950 WAIMES ;
 - s.a. REUTER (T.V.A. BE 0870.177.397), avenue Bois le Comte 41 à 4140 SPRIMONT,

CHARGE

le collège de police :

- de passer un marché par procédure négociée sans publication préalable après réception et examen des offres des firmes ;
- d'imputer cette dépense d'un montant estimé de 1.200,00 € hors T.V.A. ou 1.452,00 €, T.V.A. de 21 % comprise, soit 726 €/an, sur le budget ordinaire de 2019, à l'article 33000/125-06, ainsi libellé : "Prestations de tiers pour les bâtiments", dont le disponible est suffisant et au budget ordinaire de 2020, à l'article qui sera créé à cette effet.

Mme la Présidente présente le point.

Aucune remarque ni objection.

Mme la Présidente proclame que la proposition est adoptée.

OBJET N° 8: Acquisition de véhicules pour la police locale de SERAING-NEUPRE - Approbation des conditions, du mode de passation du marché et arrêt de la liste des opérateurs économiques à consulter.

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et ses modifications ultérieures, notamment l'article L1222-3 relatif aux compétences du conseil de police ;

Vu la loi du 7 décembre 1998 organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux et ses modifications ultérieures, notamment les articles 11 et 33 ;

Vu la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l'information et aux voies de recours en matière de marchés publics, de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions et ses modifications ultérieures ;

Vu la loi du 17 juin 2016 relative aux marchés publics, notamment l'article 42, paragraphe 1, 1° a (la dépense à approuver hors T.V.A. n'atteint pas le seuil de 144.000,00 €) ;

Vu l'arrêté royal du 14 janvier 2013 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et ses modifications ultérieures ;

Vu l'arrêté royal du 18 avril 2017 relatif à la passation des marchés publics dans les secteurs classiques et ses modifications ultérieures, notamment l'article 90, 1° ;

Considérant la nécessité pour la police locale de SERAING-NEUPRE d'acquérir des véhicules ;

Considérant que plusieurs véhicules de la police locale de SERAING-NEUPRE ont été déclassés et qu'il y a dès lors lieu de les remplacer ;

Considérant le cahier des charges relatif au marché "Acquisition de véhicules pour la police locale de SERAING-NEUPRE" établi par le service administratif ;

Considérant que ce marché est divisé en lots :

- lot 1 : véhicule de type "fourgonnette" ;
- lot 2 : véhicule de type "camionnette" ;

Considérant que le montant global estimé de ce marché s'élève à 41.321,48 € hors T.V.A. ou 49.998,99 €, T.V.A. de 21 % comprise ;

Considérant qu'il est proposé de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable ;

Considérant que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire de 2019, à l'article 33000/743-52, ainsi libellé : "Achat d'autos et de camionnettes" ;

Vu la décision du collège de police du 19 avril 2019 arrêtant l'ordre du jour de la présente séance,

DÉCIDE

par 20 voix "pour", 0 voix "contre", 0 abstention, le nombre de votants étant de 20 :

1. d'approuver le cahier des charges et le montant estimé du marché "Acquisition de véhicules pour la police locale de SERAING-NEUPRE" établis par le service administratif. Les conditions sont fixées comme prévu au cahier des charges et par les règles générales d'exécution des marchés publics. Le montant estimé s'élève à 41.321,48 € hors T.V.A. ou 49.998,99 €, T.V.A. de 21 % comprise ;
2. de passer le marché par la procédure négociée sans publication préalable ;
3. de consulter la liste des opérateurs économiques suivants dans le cadre de ce marché :
 - s.a. D'ETEREN (T.V.A. BE 0403.448.140), rue du Mail 50 à 1050 BRUXELLES (IXELLES) ;
 - s.a. PEUGEOT BELGIQUE LUXEMBOURG (T.V.A. BE 0403.461.107), avenue de Finlande 4-8 à 1420 BRAINE-L'ALLEUD ;
 - s.p.r.l. A.G.F. MOTOR (T.V.A. BE 0429.281.022), rue du Sewage 13 à 4100 SERAING,

CHARGE

le collège de police :

- de passer le marché par procédure négociée sans publication préalable après réception et examen des offres des opérateurs économiques précités ;
- d'imputer cette dépense sur le budget extraordinaire de 2019, à l'article 33000/743-52, ainsi libellé : "Achat d'autos et de camionnettes", dont le disponible est suffisant.

Mme la Présidente présente le point.

Aucune remarque ni objection.

Mme la Présidente proclame que la proposition est adoptée.

OBJET N° 8.1 : Courriel du 24 avril 2019 par lequel M. Toni NEARNO, Conseiller de police, sollicite, sur base de l'article 27 de la loi du 7 décembre 1998, l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour du conseil de police du 29 avril 2019 dont l'objet est "Insécurité dans le quartier de l'esplanade de l'Avenir, rue Chapuis et au niveau du parking à l'angle de l'avenue Davy et l'avenue des Puddleurs".

Vu l'article 25/2 de la Loi du 7 décembre 1998, organisant un service de police intégré, structuré à deux niveaux, telle que modifiée ;

Vu courriel du 24 avril 2019 par lequel M. Toni NEARNO, Conseiller de police, sollicite l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour du conseil de police du 29 avril 2019

dont l'objet est "Insécurité dans le quartier de l'esplanade de l'Avenir, rue Chapuis et au niveau du parking à l'angle de l'avenue Davy et l'avenue des Puddleurs" et dont voici la teneur :

"Sur l'esplanade de l'Avenir ainsi qu'à ses abords, plusieurs riverains se plaignent du sentiment d'insécurité qui y règne constamment. Ils énumèrent nombreux facteurs tels que des véhicules abandonnés, des tags, des déchets,

Les mêmes constats sont posés au niveau de la nouvelle gare et du tunnel qui y mène, ce qui décourage certains usagers des trains.

Pour ce qui concerne le parking à l'angle de l'avenue Davy et l'avenue des Puddleurs, plusieurs riverains se plaignent de l'insécurité qu'il règne en soirée aux alentours de celui-ci et du tapage qui y est émis",

PREND CONNAISSANCE

de la correspondance susvisée.

Exposé de M. NEARNO qui retire de son intervention la problématique de la rue Chapuis qui sera abordée au conseil communal.

Réponse de Mme la Présidente.

Intervention de M. NEARNO sur la constitution de PLP.

Réponse de Mme la Présidente.

La séance publique est levée